



Procédure de succession d'enfants d'un immigré algérien

Par **SOKRI_old**, le **05/07/2007** à **09:51**

J'ai le grand honneur de solliciter de votre haute bienveillance de ben vouloir me répondre la question qui suit :

La question concerne mon grand- père décédé il ya de là deux ans. À cause d'un différent familial, mon père, ayant droit à l'héritage, ne dispose d'aucun document relatif aux comptes bancaire de son père ni de ses biens immobiliers en France. on a fait des démarches auprès de la fédération bancaire française sans que cela aboutisse à des résultats, en fait on nous a expliqué que leur organisme ne fait plus de recherches de fonds pour des particuliers.

Je vaudrais savoir quelles sont les voies juridique qui peuvent nous aider à retrouver les comptes bancaires de mon grand-père et quels sont les possibilités juridiques qui peuvent nous permettent de s'opposer à d'éventuelles malveillances des autres (demi-frères, demi-sœurs et belle-mère) ayant droit.

Je tiens à vous informer que mon père réside actuellement en Algérie et que mon grand-père était un immigrant algérien en France depuis une langue date.

Dans l'attente d'une suite de votre part, veuillez agréer mes salutations distinguées.